

# Publications reçues

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **34 (1946)**

Heft 715

PDF erstellt am: **25.09.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

bes Engadinoises, la Chanson Valaisane, une comédie tessinoise réjouissante « On attend un bébé », puis des chœurs de la Gruyère, le Chœur valdois de M<sup>lle</sup> M. L. Rochat en gracieuses robes de tons pastels, et les rythmicité de Genève. Ce fut, pour toutes, un enchantement d'un bout à l'autre.

### La cérémonie patriotique

Les services religieux des diverses confessions une fois célébrés, dimanche matin, les congressistes se réunirent à la Peterskirche. Après une introduction de la présidente, M<sup>me</sup> Kohler-Burg, et une généreuse allocution de M. le Dr A. Luchinger, président de la ville de Zurich, on entendit M<sup>me</sup> Gümnam lire le discours de M<sup>me</sup> Dr Henri-Piezker, sur ce sujet: *Nous, en Suisse*. Ce fut un des sommets spirituels du congrès, l'inspiration patriotique, élevée, tolérante, nous conduisit tout naturellement à écouter le grave discours de M. le Conseiller fédéral Petitpierre sur *La Suisse et le Monde*. Les quotidiens ayant largement analysé ce magistral exposé, nous nous bornons à reproduire son préambule:

Lorsque le Conseil Fédéral a commencé d'étudier le problème de la participation de notre pays aux organisations nouvelles instituées par la Charte des Nations Unies, il a estimé juste et nécessaire d'associer les femmes suisses aux travaux de la Commission consultative. C'est un commencement qui doit avoir une suite.

D'aucunes ont trouvé ces déclarations un peu insuffisantes, mais le représentant du Conseil Fédéral pouvait-il faire plus? Et ne vaut-il pas mieux chercher son intention véritable dans le discours tout entier? En effet, l'exposé qui nous fut présenté avait le même ton et la même tenue que l'on retrouve dans les discours adressés aux électeurs masculins? N'est-ce pas un hommage aussi et une indication peut-être précieuse?

### Le dimanche après-midi

était consacré, d'abord, à la visite commentée par M<sup>me</sup> Gümnam-Wild, de l'exposition « *La Femme créatrice et gardienne du patrimoine artistique* ». Nous prévoyions, sur ce sujet, un article compétent.

A trois heures, dans la Wasserkirche, on entendit des lectures de l'œuvre de Maria Waser, dédiées à sa mémoire; puis des femmes auteurs suivirent lire de leurs ouvrages, Dorthe Berthoud, Elena Bonzanigo, Cécile Inés Loos, Silja Walther, Selina Chözn.

A cinq heures, des musiciennes donnaient, dans la même église, une heure de musique ancienne.

### La croisière du lundi

favorisée par un temps splendide, fut un

## Le stand du suffrage féminin au Comptoir suisse

*C'est une expérience heureuse qu'a faite, au Comptoir Suisse, le comité d'action pour le Suffrage féminin. Son stand, œuvre de l'architecte Pierre Estoppey, à Lausanne était coquet, assez spacieux dans sa petitesse; grâce à ses phrases lapidaires — 870.000 femmes gagnent leur vie; il 48 % des femmes sont seules — arguments sans réplique — il a attiré les regards; le public s'arrêtait, regardait les photographies, lisait le tableau — on le jeta plus lisible une autre année; — il y avait les irréductibles opposants, qui passaient en haussant les épaules, ou les jeunes fiancées, les jeunes mariées, qui avaient un inimitable sourire de pitié; il y avait aussi ceux et celles qui s'approchaient par curiosité, qui prenaient volontiers notre prospectus, qui écoutaient nos propagandistes, qui signaient l'adhésion au Comité d'action, avec des réflexions plus ou moins typiques:*

— C'est bien le moment d'y arriver!  
— Ce n'est que justice.  
— Puisque nous payons nos impôts.  
— Avec le droit de vote, nous serons au moins payés plus équitablement.

*Il y avait les Françaises qui nous regardaient gentiment: « Courage; Ça viendra. Nous l'avons. »*

*Il y avait les Anglaises, qui n'en revenaient pas de nous savoir encore mineures.*

*Il y a eu de grossiers personnages, fort peu; il y a eu des paysans sceptiques, des ouvriers pleins d'encouragements, des intellectuels aussi, des députés, des juges; il y a eu beaucoup de femmes indifférentes, encore plus de convaincues; il y en a eu une, notamment, farouchement hostile, que la plus jolie de nos propagandistes*

*a convaincue en deux minutes. Il en serait ainsi certainement des trois quarts de nos ennemies si nous avions la possibilité de leur parler seulement deux minutes. On nourrit tant d'idées fausses sur le vote des femmes.*

*Il y avait l'atrayante mécanique de l'Exposition nationale suisse: la femme entrant chez le receveur pour y payer ses impôts et se heurtant à une porte fermée quand elle veut aller voter. Malheureusement ce splendide moyen de propagande est usé, le moteur n'en peut plus, il fait sauter les plombs des voisins, et notre machine est restée immobile pendant plusieurs jours. Elle n'en parlait pas moins. On s'occupe de la remettre en état, si elle en vaut la peine. Si elle n'en vaut pas la peine, il faudra étudier les moyens de la réparer. Nous avons l'impression qu'elle sera utile dans plusieurs cantons!*

*En résumé nous avons discuté avec beaucoup de visiteurs; nous en avons convaincu quelques-uns; nous avons, sans charité, un peu houspillé ceux qui disaient vraiment trop de bêtises. Nous avons recueilli 300 adhésions au Comité d'action pour le suffrage féminin, qui seront adressées aux diverses sections (il en restera bien quelques dizaines); nous avons distribué des milliers de prospectus, fait réfléchir des passants, nous avons affirmé nos convictions. Nous avons distribué des Frauenblatt, recruté des abonnés pour le Mouvement Féministe. Nous avons une dette de Fr. 1500.— Cela va très bien. Nous continuerons et nous recommandons aux sections d'utiliser ce bon moyen de propagande.*

S. B.

grand succès. Il ne fallut pas moins de quatre bateaux pour transporter les congressistes à Wädenswil. Les femmes de cette commune avaient préparé une charmante réception: des enfants en costumes accueillaient, en chantant, les participantes et fleurissaient leurs boutonnières; au départ, ils leur offraient à chacune un coquet cornet de fruits. L'Eglise de Wädenswil, pourtant vaste, fut remplie deux fois d'auditeurs désireux d'entendre les invitées étrangères, une Belge, une Hollandaise, une Norvégienne, et une Polonaise, parler des *Leçons à tirer de la guerre pour le présent et l'avenir*.

### La dernière journée

C'était celle où l'on avait invité les représentants des autorités à écouter des exposés sur les *Organisations féminines suisses et leur champ d'activité*. Nous publions le seul exposé, en

français, dû à M<sup>me</sup> H. Gautier et lu par M<sup>me</sup> A. Fatio. Ensuite, le comité invitait ces messieurs à déjeuner, juste récompense d'une longue patience.

L'après-midi de ce dernier jour était consacré à voter en séance plénière les résolutions. Comme chacun sait, ce travail indispensable auquel présidait M<sup>me</sup> Kessel-Brutschy, est quelque peu fastidieux, mais c'est le plan même de l'avenir, aussi ne manquera-t-on pas de publier les résolutions, in extension, quand elles nous seront parvenues.

En quelques mots excellents, M<sup>me</sup> Eder-Schwyzter termina ce congrès admirablement ordonné et réussi et dont les résultats ne manqueraient pas de se faire sentir dans tous les secteurs de nos activités féminines. Les participantes ont fait là des rencontres profitables et agréables, elles ont alimenté à nouveau les sources de leur élan spirituel et intellectuel. Que toutes celles qui furent

## IN MEMORIAM

A Morges, le 30 août, est décédée, après de grands souffrances, M<sup>lle</sup> Marie Wenger, ancienne institutrice ménagère, une personnalité connue dans tout le canton pour son travail et son dévouement aux nobles causes.

M<sup>lle</sup> Wenger a été maîtresse ménagère à St-Prex de 1891 à 1901, à Morges, où elle a enseigné jusqu'en 1923. Elle a fait partie pendant 19 ans, jusqu'à fin 1945, de la commission de surveillance des classes d'ouvrages, à Morges.

Au moment de sa retraite, M<sup>lle</sup> Wenger a assumé la direction de la Fondation Etier-Varidel, au-dessus de Nyon, qui procure des cures de repos et de convalescence à des jeunes filles et à des jeunes femmes. Elle s'est aussi beaucoup occupée de la Maison vaudoise d'éducation les Mûriers, près Grandson, qu'elle a dirigée pendant les vacances de la directrice; elle était chargée plus spécialement du patronage des jeunes filles sortant de la maison. Elle a été agente de l'Association du sou Josephine Butler, pour le relèvement moral. Membre fidèle de l'Eglise nationale, M<sup>lle</sup> Wenger avait pris à cœur la participation des femmes au gouvernement de l'Eglise et fait campagne pour l'admission des femmes dans les conseils de paroisse; elle faisait partie de la Commission pour l'éligibilité des femmes dans les conseils de paroisse. Elle continuait de s'intéresser à la jeunesse, à l'enseignement ménager, au mouvement féministe.

C'était une femme de cœur qui a passé sa vie à se dépenser pour autrui.

S. B.

longtemps à la tâche pour préparer cette assemblée en soient remerciées, les efforts porteront des fruits pendant le nouveau quart de siècle qui s'ouvre devant nous.

M. F.

**MATURITÉS**  
BACC. POLY.  
LANGUES MODERNES  
COMMERCE  
ADMINISTRATION

33 professeurs  
méthode éprouvée  
Programmes  
individuels  
gain de temps

**École LEMANIA**  
LAUSANNE



### Publications reçues

Martin HURLIMANN: *Grands Hommes de la Suisse*. Introduction de Max Huber. Edition française, Payot, Lausanne.

La littérature historique suisse s'est enrichie considérablement ces dernières années, surtout depuis 1938. A ce moment déjà, le fameux message du Conseil fédéral sur la défense de notre patrimoine spirituel, plus l'exposition nationale de 1939 donneront à cette mise en valeur de nos richesses une vigoureuse impulsion. Dès lors, le mouvement s'est soutenu: biographies, travaux sur nos institutions, livres et revues sur l'art ou la littérature suisses se sont succédés, pour la plus grande joie de ceux qui, par goût ou par profession, s'intéressent à ces questions.

C'est ainsi que, d'une première et volumineuse édition en allemand de l'ouvrage *Grosse Schweizer* de M. Martin Hurlimann, on a tiré une édition réduite en langue française, publiée avec le concours de la communauté de travail Pro Helvetia. Le nombre des biographies y a passé de 110 à 42, mais cette diminution même rend l'ouvrage plus accessible au public, placant devant les figures majeures de notre histoire, qui reflètent encore suffisamment la diversité des formes d'esprit et des tempéraments chez tous ces Confédérés illustres. Ainsi se trouvent évoqués, par les spécialistes qui les ont étudiés, nos hommes d'Etat, nos savants, nos écrivains et nos artistes, de Nicolas de Flûe et Paracelse à G. Motta et César Roux. Beaucoup de Genevois parmi ces grands hommes: Rousseau, de Saussure, Pictet de Rochement, Töpffer, Dufour, Amiel, Henry Dunant, sans compter les étrangers ou Suisses assimilés, comme Bonivard, Calvin et Hodler. En revanche, une seule femme figure dans cette cohorte: la célèbre Mme de Staël, bien entendu, Cette rareté extrême, M. Max Huber, dans la préface qu'il a écrite pour cet ouvrage,

l'explique par la place particulière d'épouse et de mère que la société, dans les siècles passés, réservait à la femme. Cette condition nous semble d'ailleurs devoir se modifier à l'avenir, en raison des formes nouvelles de la vie, et la disproportion entre le nombre des grandes personnalités masculines et féminines tendra sans doute à s'atténuer.

Il y a lieu de signaler spécialement cette introduction au livre, dans laquelle le professeur Max Huber analyse de manière fort intéressante la notion de grandeur, en recherchant le critère et la mesure sur divers plans, montrant que cette grandeur se manifeste en proportion estimable dans le milieu suisse, en fonction même de nos diversités et malgré la difficulté que crée notre système fédératif, qui éparille parfois responsabilités et influences. Cette promenade dans une si riche assemblée d'hommes illustres est singulièrement tonique, propre à nous rendre le goût de vivre et l'ambition d'accomplir sa tâche envers le pays. De belles reproductions de portraits et de photographies ajoutent largement au charme de l'ouvrage.

Fréd. BARBEY: *Un homme d'Etat suisse: Gustave Ador, 1845-1928*. Editions J.-H. Jeheber, Genève.

On pouvait s'étonner, à Genève notamment, de ne voir figurer, dans le livre analysé ci-dessus, aucune mention de Gustave Ador. Nous ne cherchons point chicane aux auteurs sur ce point et prendrons notre parti de cette lacune, puisque M. Frédéric Barbey vient de nous donner la première étude d'ensemble, très complète, sur l'éminent homme d'Etat qui fut son beau-père.

Rarement on vit se dérouler carrière plus longue, plus remplie, s'élevant à des plans de plus en plus vastes. Jeune avocat, G. Ador est bientôt saisi par la vie politique: conseiller municipal à 26 ans dans sa commune de Cologny, il en sera maire sept ans plus tard (1878). Il remplit des mandats toujours plus importants: au Grand Conseil genevois, au Conseil des Etats, au Conseil d'Etat, au Conseil national. Après l'affaire Hoffmann, en 1917, il est brillamment élu au Conseil fédéral, où il dirigera le département politique, puis celui de l'intérieur. En 1919, il est président de la Confédération. C'est lui encore qui participe aux difficiles négociations sur l'entrée de la Suisse dans la S. D. N., sur les zones, sur la neutralité suisse. Et que dire enfin de son ac-

tivité débordante au sein du comité international de la Croix-Rouge, dont il assumait la présidence avec tant d'autorité?

Si le magistrat apparaissait en Ador un peu altier parfois, l'homme se révèle, par sa correspondance, dont M. Barbey nous livre de bien intéressants extraits, un caractère scrupuleux, soucieux de perfectibilité morale et religieuse. Sa connaissance du monde international fut précieuse pour Genève et la Suisse. Il eut à un haut degré le sens confédéral et travailla de toutes ses forces à établir l'union entre ses compatriotes, à dissiper les malentendus si fréquents en ces temps difficiles de la première guerre mondiale. A Genève même, il combattit sans cesse pour faire triompher les principes de la paix confessionnelle, de la démocratie pondérée, de la saine administration financière. C'est toute une époque de notre vie nationale, à la fois proche encore et déjà oubliée souvent, qui ressuscite en cet hommage rendu au grand homme d'Etat pour le centième anniversaire de sa naissance. Le nom de G. Ador prend place tout naturellement dans notre histoire aux côtés de celui de Pictet de Rochement.

Cahiers suisses *Esprit* N° 1: *De la guerre à l'après-guerre*. Editions La Baconnière, Boudry.

Si, avec ces deux ouvrages, nous étions dans l'histoire concrète, incarnée dans des personnes, nous revenons à des considérations beaucoup plus abstraites avec le premier fascicule des *Cahiers suisses* qui s'apparentent à la revue *Esprit*, dirigée par Emmanuel Mounier, et se réclament du mouvement appelé *personnalisme*.

Ce premier cahier, intitulé *De la guerre à l'après-guerre*, contient une pénétrante étude de M. Xavier Schorderet: *Neutralité, indépendance et tradition populaire*. Il y analyse les différences entre la notion juridique de neutralité et la politique de neutralité, montrant combien cette dernière se justifie pour la Suisse par sa tradition historique, sa volonté constante de respecter avant toute chose le pacte et les liens confédéraux, par son sens de l'indépendance, son désir de conciliation.

Mais, de nos jours, la conception de la politique internationale a tellement changé que la Suisse, selon M. Schorderet, devrait s'affranchir d'une politique de neutralité désormais trop étroitement juridique, insuffisante pour l'après-guerre, reviser sa doctrine sur ce point dans le sens d'une adhésion plus effective, plus complète à

la Charte des Nations Unies. Grave problème, comme l'on sait, et que chacun juge selon sa conscience, mais encore faut-il que celle-ci soit éclairée; or, l'article de M. Schorderet fait réfléchir, et c'est là l'essentiel.

Un second article de cette revue retient notre attention: celui de M. André Rivier, intitulé *A prendre ou à laisser*. L'auteur opère là une critique serrée et profonde de notre régime social et économique actuel, énoncée avec quelque sévérité de ton à l'adresse de nos gouvernants. Selon lui, ceux-ci n'ont pas su — dans ce domaine, bien entendu — prévoir, évoluer, donner une solution au redoutable problème que constitue la situation de l'ouvrier dans l'organisation économique. D'où le mécontentement qui gronde dans ces milieux et qui se traduit par des articles de presse violents, des menaces de subversion et autres symptômes alarmants. Il est donc urgent que tous nos organes dirigeants opèrent une rénovation complète et loyale, instaurent une politique sociale compréhensive, en rompant avec la vieille formule du salariat, qui ne satisfait plus le travailleur, lui substituant un régime de coopération, de collaboration entre l'employeur et l'employé. Sous quelle forme? Régi par l'Etat lui-même ou par l'initiative privée? Autant de questions capitales, sur lesquelles M. Rivier constate qu'aucun parti n'a encore formulé de doctrine précise et acceptable. Le problème reste donc à résoudre, mais il est un des plus brûlants de l'après-guerre et doit donc être résolu sans retard, en dehors de toute pression étrangère, par le libre jeu du principe de la solidarité humaine.

Nous pensons que toutes ces questions, vitales pour notre pays, ne sauraient laisser indifférentes les lectrices de ce journal.

Marguerite MAIRE.

Pierre de LESCURE: *Le soufflet de l'autre rive*. Roman. I. Démon, mes amis. II Qui est-tu, Seigneur? Aux Editions du Mont-Blanc, Genève et Annemasse, 1946.

Voici les deux premiers volumes d'une série du même auteur, trois autres volumes suivront.

Les ouvrages ont paru dans la collection « Action et pensée », publiée sous la direction de MM. Charles Baudoin et Jean Desplanque.

On reste songeur après avoir lu sur la page de garde cette pensée de Virginia Woolf: « Ce que nous voulons faire en écrivant un roman, c'est découvrir ce qui est au delà des choses ». Et puis, à mesure qu'on avance dans la lecture

## Résolutions du Congrès d'Interlaken

Interlaken, Août 1946.

### 1) Résolution sur la paix présentée par Mme BAKKER van BOSSE (Hollande).

L'Alliance Internationale des Femmes, réunie à Interlaken en août 1946, exprime sa compassion et sa profonde sympathie pour les souffrances indicibles infligées par la guerre à des millions d'êtres humains, ainsi que son horreur et son indignation à la vue de la destruction des valeurs matérielles et spirituelles dans tous les domaines.

Se rendant compte du fait qu'une organisation internationale est indispensable pour prévenir le retour d'une catastrophe qui risquerait d'engloutir l'humanité tout entière.

Convaincue qu'une paix durable ne pourra toutefois être assurée que si cette organisation est basée sur des principes de justice, politique, sociale et économique guidant toutes ses activités.

Elle que la justice internationale implique la reconnaissance non seulement en théorie, mais aussi en pratique, de l'égalité souveraine de toutes les nations, grandes ou petites, de l'égalité des droits entre l'homme et la femme et des libertés fondamentales pour tous, sans discrimination de race, de sexe, de langue ou de religion.

Constata avec satisfaction que la Charte des Nations Unies est basée sur ces principes de justice et dédiée à leur réalisation, exprime l'espoir que pour autant que la Charte ne réalise pas entièrement cet idéal élevé, il sera nécessaire de combler rapidement les lacunes restantes.

Insiste sur le fait que seule l'égalité civile permet aux femmes d'exercer complètement leur influence en faveur de la coopération internationale et de la paix.

Rappelle l'appui enthousiaste de l'Alliance pour la Société des Nations et déclare qu'elle est maintenant prête à transférer cet appui aux Nations Unies.

Insiste que plein usage soit fait des Articles

57, 63 et 71 de la Charte en vue d'assurer la meilleure coopération possible entre les organisations internationales, aussi bien gouvernementales qu'autres, et les organes spécialisés des Nations Unies.

Proteste énergiquement contre tout emploi de l'énergie atomique comme arme de guerre.

Demande que les sources, le développement scientifique, la production et l'emploi de l'énergie atomique à toutes fins soient sous le contrôle des Nations Unies.

Fait appel à ses membres pour s'unir dans un commun effort afin de pouvoir pleinement appuyer la nouvelle organisation et les principes sur lesquels elle repose et développer ainsi par la coopération internationale et nationale l'idéal nécessaire à une communauté des nations à l'unité de l'humanité et à la fraternité universelle des hommes pour en faire une réalité vivante.

### 2) Résolution sur la démocratie présentée par Mme Milada HORAKOVA (Tchécoslovaquie).

L'Alliance Internationale des Femmes, réunie à Interlaken en août 1946

Rappelle la déclaration adoptée à Copenhague en 1939.

Réaffirme, après six années de guerre pour défendre la démocratie et la liberté, sa conviction de la valeur et de la dignité de la personne humaine comme la base fondamentale du mouvement féministe: que la bataille des femmes pour l'égalité et la liberté est celle de l'humanité; qu'il ne peut y avoir de liberté réelle pour les femmes lorsque la liberté n'est pas reconnue comme un droit personnel à tout être humain.

Réaffirme donc sa foi inébranlable dans la démocratie, dont l'expérience faite dans bien des pays prouve qu'elle a donné à la vie un sens intellectuel et spirituel plus profond, et élevé le niveau de vie de tous les membres de la communauté plus que tout autre système de gouvernement.

Par la démocratie l'Alliance entend un système dans lequel le contrôle suprême du gouvernement exercé par le Parlement, l'Exécutif

et la Judicature repose en dernier ressort sur le peuple et

a) dans lequel aucune institution ou personne n'est privilégiée ou placée hors la loi; où l'impartiale justice protège tout individu contre toute action arbitraire des institutions publiques ou privées et contre toute injustice fomentée par d'autres individus.

b) qui arrive à des solutions au moyen d'une discussion libre et où l'opinion publique n'est pas artificiellement unifiée par la suppression de certaines opinions,

c) qui donne des droits égaux à tous les citoyens, quelles que soient leurs différences d'opinion religieuse ou politique ou leur origine raciale et protège les individus et les groupes dans leurs droits humains fondamentaux,

d) qui assure la liberté de la presse, de parole, d'association, l'égalité religieuse, l'éducation libre et universelle, le droit de choisir sa carrière et l'emploi de ses loisirs et la possibilité de travail et de sécurité sociale.

Le congrès déclare donc sa foi en un tel régime démocratique, reconnaissant que bien qu'aucune démocratie ne soit parfaite à présent, son perfectionnement est assuré par le développement des responsabilités civiques que la démocratie favorise parmi tous les citoyens, hommes et femmes.

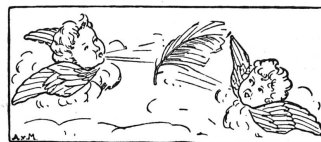
(à suivre)

## Le Conseil d'Etat du canton de Neuchâtel a nommé récemment :

Mlle May Hunkeler, précédemment sténo-dactylographe au laboratoire cantonal, aux fonctions de laborantine à ce même laboratoire, contrôle des denrées alimentaires.

Mlle Nelly Renaud, précédemment sténo-dactylographe au laboratoire cantonal de bactériologie, aux fonctions de laborantine à ce même laboratoire.

Mlle Liliane Ecklin, aux fonctions de sténo-dactylographe à l'Office cantonal des mineurs à Neuchâtel.



## DE-CI, DE-LA

Un vœu qui est devenu, en France, une réalité.

A travail égal, les hommes et les femmes touchent un salaire égal. Voici le texte qui établit ces nouvelles dispositions équitables.

Arrêté du 30 juillet 1946 portant abrogation des dispositions relatives aux abattements autorisés pour les salaires féminins.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale, Vu le décret du 10 novembre 1939 relatif au régime du travail pendant la durée des hostilités, Vu le décret du 1<sup>er</sup> juin 1940 relatif au régime des salaires, Vu la loi du 10 mai 1946 portant fixation de la date légale de cessation des hostilités, Vu l'avis de la commission nationale des salaires, arrête :

« Art. 1<sup>er</sup> — Les dispositions des arrêtés portant remise en ordre des salaires relatives aux abattements autorisés pour les femmes sont « abrogées à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1946 ».

Puisse l'esprit de justice continuer de souffler ailleurs aussi !

### Suffrage féminin au Portugal.

Une nouvelle loi électorale donne le droit de vote aux femmes portugaises mariées, à la condition qu'elles ne soient pas illettrées et qu'elles payent 2 L. st. d'impôt sur la propriété par an. Précédemment, seules les femmes célibataires, payant des impôts ou ayant reçu par leur éducation des qualifications spéciales, avaient le droit de vote. Elles perdaient ce privilège à leur mariage.

(Women's Bulletin).

Tout pour économiser  
**LE GAZ**  
Cuisinières et réchauds  
derniers modèles  
Autocuisseurs - Grills „Melior“  
Marmites à vapeur  
**E. Finaz - Trachsel**  
Boulevard James-Fazy 6

**Bernard**  
Nouveautés  
TISSUS  
LAUSANNE

**PHARMACIE M. MULLER & C<sup>ie</sup>**  
Place du Marché  
**CAROUGE - GENÈVE**  
Tél. 4.07.07  
Service rapide à domicile

Pour soigner  
**TOUX et MAUX DE GORGE**  
prenez la  
**POTION FINCK**  
(formule du Dr. Bischoff)  
En vente à la **PHARMACIE FINCK & C<sup>ie</sup>**  
26, rue du Mont-Blanc, Genève  
au prix de Fr. 1.80. Tél. 2.71.4

de « Démon, mes amis », cette citation apparaît, de plus en plus, comme étant à sa place!

L'un et l'autre de ces romans où évoluent les mêmes personnages principaux, entraînent le lecteur dans un monde étrange, tantôt en pleine réalité brutale, tantôt — et le plus souvent — dans des rêves et des visions, si bien qu'on s'y perd quelquefois, ne sachant plus bien où sont les limites de « cette rive » et de « l'autre ». Il en résulte un vrai malaise, une inquiétude qui vous poursuit à chaque page; on est harcelé par les cauchemars du jeune Lambret et l'on soupèse un soupier de soulagement lorsqu'on trouve enfin des êtres normaux, équilibrés comme le docteur Wenhow et Sœur Clémence.

Ces livres, étant très bien écrits et riches de pensées, on ne peut s'arrêter de les lire jusqu'au bout lorsqu'on a pris connaissance du début, mais on ne peut pas s'empêcher non plus de souhaiter que les suivants accordent une place plus grande aux gens et aux choses qui respirent la santé.

A. PROUTY: *Fabia*. Roman traduit de l'anglais par Jane Fillion. Edition Jeheber, Genève, 1946.

L'auteur de deux romans qu'on a, croyons-nous, beaucoup lus « Une femme cherche son destin » et « Stella Dallas », plonge le lecteur, avec cette œuvre récemment traduite, en pleine société « bien » bostonienne.

On aurait pu croire les Etats-Unis démocratiques à l'abri des préjugés de castes. D'après ce roman, il n'en est rien.

Nous pénétrons à la suite de *Fabia* dans le milieu le plus fermé de Boston. Toute l'intrigue repose sur ce sujet, et les nombreux personnages qui défilent sous nos yeux, dans les réceptions mondaines ou dans leur foyer, sont invariablement, à de rares exceptions près, atteints au plus haut degré par une fièvre de snobisme. La situation sociale — les traditions: honni soit qui, en en dehors du cercle sacré, chercherait à s'approcher de l'élite.

*Fabia*, nature indépendante, généreuse, douée d'un incontestable courage — il en faut pour oser s'attaquer au bloc — lutte désespérément contre un ostracisme qui la révolte. Son éducation, sa jeunesse, l'ambiance, par moments la retiennent, la font hésiter, mais elle voit clair, elle sent profondément ce qu'il y a de faux et d'injuste dans la conduite et les décrets du clan; elle en souffre dans toutes ses fibres, mais elle persiste obstinément et finit par se libérer avec l'être cher — une vraie valeur — qui n'a pas peur d'appartenir aux élus.

St. du point de vue d'un critique de race latine, ce roman eût gagné à être moins diffus, il n'en reste pas moins que c'est une curieuse étude d'un certain milieu et que les problèmes psychologiques y occupent une place respectable.

Raymond SCHWAB: *L'homme-qui-dort*, Editions du Mont-Blanc.

Ce 22<sup>me</sup> volume de la collection « Action et pensée » vous laisse une impression de rêve ininterrompu. L'auteur situe son roman en Crète. Mais est-ce vraiment un roman?

L'homme-qui-dort s'éveille dans une caverne après un sommeil de 500 ans. En réalité, il n'est encore éveillé qu'à demi, et dans ce demi-sommeil, il vit tantôt dans un passé très ancien, tantôt — avec surprise — dans le monde où il se voit transporté soudain. Des souvenirs confus, mais tenaces, qui se heurtent aux hommes et aux choses, des tentatives vaines de s'adapter à ce nouvel état, de devenir comme les autres, de comprendre, telle la vie d'Épiméride dans cette Grèce qu'il ne reconnaît pas et qui le considère tantôt comme un voyant ou un dieu, tantôt comme un vagabond ou un imposteur.

M.-L. P.

Nous avons reçu depuis plusieurs mois un article tiré d'un ouvrage anglais sur le statut de la femme birmane. Les conditions sociales décrites dans le livre nous paraissent si raisonnables, si modernes, que nous craignons que ce

ne fût un beau rêve raconté par un auteur idéaliste, mais une brève information parue dans un numéro du mois de juillet du *Women's Bulletin* confirme le témoignage rapporté par notre collaboratrice, c'est pourquoi nous nous empressons de communiquer cet article à nos lecteurs.

Le 21 juin, le rapport du Comité au Conseil législatif en Birmanie demandait, par 26 voix contre 6, que les deux sexes soient traités sur la même base légale et possèdent tous deux le droit de vote. Ceci n'est pas très surprenant quand on sait que les femmes birmanes jouissent d'une grande liberté et que leur statut social est très avancé. On leur reconnaît un bon sens parfaitement sain, de la sagacité et l'instinct des affaires. Il paraît qu'en Birmanie une bonne partie des affaires sont traitées par des femmes.

(Women's Bulletin).

## Le bouddhisme et la femme

(Birmanie, Siam, Ceylan, Japon)

Dans les pays bouddhiques, la femme jouit d'un statut indépendant qui la place sur le même pied d'égalité que l'homme; elle possède une entière liberté d'action, n'est soumise à aucune règle rigide; la seule supériorité admise par la doctrine de Bouddha étant celle de la vertu.

En Birmanie, la plupart des femmes, même celles vivant dans de petits villages, sont capables de lire et d'écrire, car aucun obstacle n'est placé sur le chemin de l'éducation féminine. Les fillettes sont envoyées à l'école dès leur plus jeune âge et apprennent à se familiariser avec les saintes écritures. Tout ce qu'on leur enseigne: leur idéal du bien et du mal, du juste et du faux, leur connaissance de la nature du corps et de l'esprit, de la maladie et de l'hygiène, dérive de cette même source; tout comme l'étude de la fidélité, de la générosité et de la bonté qui sont peut être les traits les

plus saillants du caractère de la femme birmane.

C'est également sur les bancs de l'école que les futures mères de famille apprennent quels sont les cinq devoirs de la gardienne du foyer, soit: devenir une maîtresse de maison parfaite, une hôtesse hospitalière, une épouse chaste et fidèle, une ménagère pleine de ressources enfin une mère attentive et diligente. En même temps que cet enseignement théorique, les jeunes filles sont soumises à un entraînement pratique sur la manière d'organiser la vie au foyer domestique.

Une large proportion du commerce de détail en Birmanie se trouve entre les mains des femmes et elles ne craignent pas d'entreprendre de longs et pénibles voyages d'affaires pour leur propre compte. Par ailleurs, en toute circonstance importante, les hommes sollicitent volontiers les conseils de leur épouse. A Ceylan, la grande île de l'Océan Indien, les femmes ont joui depuis des siècles d'une entière liberté et d'une complète indépendance. Au Siam, des hommes de toute condition ont recours à la collaboration des femmes dans toutes les activités et particulièrement dans la conduite des affaires publiques. Même dans le Thibet lamaïque, les femmes se sont vu accorder une entière liberté de mouvements. Tant dans leur travail que dans leur conduite personnelle, elles jouissent d'une indépendance absolue et assument une part importante dans les affaires, menant souvent seules de vastes entreprises.

La cérémonie du mariage entre bouddhistes est très simple; elle ne comporte aucun rite ni usage particuliers. A Ceylan, au Thibet, en Mongolie, au Japon, et en général dans tous les pays bouddhiques, le mariage revêt plutôt le caractère d'un contrat civil auquel prennent part en qualité de témoins les parents, les relations et les amis. C'est une sorte d'accord conclu entre le jeune homme et la jeune fille en présence des anciens du village.

Lorsqu'une femme birmane convole en justes noces, elle ne change pas de nom, pas plus qu'elle n'arbore aucuns signes extérieurs révélant

N'oubliez pas que c'est  
chez **Hirt**  
4, rue de la Fontaine, que vous  
trouvez les plus belles fleurs,  
les plus fraîches. Tél. 5.07.60

Au **Bébé**  
Rue de la  
Vieille  
M. Slat.  
Maison spéciale  
de LAINES  
et Sous-vêtements  
dames et enfants

Une Fortune  
Un Million!  
RISTOURNE ET ESCOMPE  
SALLE  
COUTURE  
CHOUX ANNÉE  
**COOPERATIVE**  
DES SOCIÉTÉS

**A La Halle aux Chaussures**  
Maison fondée en 1870  
M<sup>me</sup> Vve L. MENZONI  
Sélicité - Élégance  
5% escompte en tickets jaunes  
17, Cours de Rive, Anglo Boulevard Helvétique, 30